

Paris, le 27 novembre 2008

Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Vous êtes aujourd'hui réunis en conseil d'administration de l'Institut national de recherches archéologiques préventives pour approuver le bilan scientifique 2007-2008, le programme d'activités scientifiques 2009 et le budget primitif 2009.

La décision de délocalisation de notre institut à Reims a été annoncée sans concertation par Christine Albanel, ministre de la Culture et de la Communication, au CTPM du 10 octobre 2008. Il nous paraît de notre devoir de vous alerter sur ce projet et sur ses graves conséquences pour la recherche archéologique en France et pour le devenir de l'Inrap.

Aucune étude d'impact n'a été réalisée avant cette décision. Pour autant, les personnels, avec deux mois de recul, ont pu faire une première évaluation des conséquences de la grave « perte de substance » consécutive à la délocalisation sur les équipes du siège : 80 % des agents n'iront pas à Reims, ce qui entraînera la disparition de leurs compétences.

Trois effets majeurs peuvent d'ores et déjà être identifiés :

- la totale désorganisation d'un fonctionnement encore fragile, avec des répercussions sur les 45 centres archéologiques de l'Inrap en régions et leurs quelque 1820 agents ;
- l'aggravation qui s'ensuivra dans la réalisation des prescriptions archéologiques, entraînant des retards dans les travaux d'aménagement du territoire dont elles sont le préalable ;
- une rupture brutale dans la dynamique de recherche, mission de l'institut qui donne son sens au travail quotidien des archéologues, et résultat de trente ans de combats pour voir enfin la France dotée d'une structure de recherche digne de ce nom.

Nos tutelles, présentes parmi vous, au premier rang desquelles la direction de l'Architecture et du Patrimoine, connaissent la situation de l'Inrap et ses difficultés. Nous ne comprenons pas qu'elles aient laissé prendre cette décision sans protester et sans éclairer la ministre sur ses conséquences désastreuses. Nous en venons à penser, comme nombre de nos collègues de l'université ou du CNRS, que c'est le projet même de construction d'un institut de recherche, pourtant voulu par le législateur, qui est, au fond, visé par cette mesure.

Pour nous, personnels de l'Inrap, cette décision est irresponsable. C'est précisément parce que le développement de l'Inrap est une nécessité qui fonde notre engagement d'archéologues, d'agents publics, de citoyens, que nous sommes déterminés à faire échec à cette décision, au-delà même des problèmes individuels qu'elle pose à la plupart d'entre nous.



Cette décision de délocalisation a été tellement hâtive que Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui assure pourtant la co-tutelle de l'Inrap, affirme n'avoir pas été consultée. C'est dire le peu de respect de nos statuts dans un tel processus. Et nous ne revenons pas sur le fait que vous-mêmes, administrateurs de l'Inrap, n'ayez pas été consultés au préalable par nos tutelles, ce qui témoigne d'un certain mépris quant au respect des règles d'un établissement public.

Respectueux de nos instances et soucieux du bon fonctionnement de notre institut, nous avons choisi de ne pas perturber la séance du conseil d'administration du 27 novembre 2008.

Néanmoins, nous vous demandons solennellement de vous saisir de cette question, de prendre fermement position contre cette décision et d'alerter activement nos tutelles et l'opinion sur ses graves conséquences.

Les agents du siège de l'Inrap

Pour nous contacter :  
[agents.siege.inrap@free.fr](mailto:agents.siege.inrap@free.fr)